

Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur (CAEP-MNS)

RS6533 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15491
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	15/02/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

60 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 60 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE BASQUE DU SPORT	49218219100022	Former et organiser l'évaluation
AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES	34027397800015	Former et organiser l'évaluation
AQUA SPORT FORMATION	80799265600023	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP PROTECTION CIVILE SAONE ET LOIRE	31577172500019	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMAT METIER FOOT ST ETIENNE REGION	40230528800019	Former et organiser l'évaluation
ASS FORME	42301666600012	Former et organiser l'évaluation
ASS MONTALBANAISE SAUVETAGE SECOURISME	39321911800022	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION A L'EAU MNS	39826523100041	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION AQUATIQUE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME EURELIENNE	89395749800015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION DE SECOURISME ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE	51859514500021	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 60 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6533-certificat-d-aptitude-a-l-exercice-de-la-profession-de-maitre-nageur-sauveteur-caep-mns/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur (CAEP-MNS) vise des compétences professionnelles en matière de sécurité des pratiquants et des tiers des personnes titulaires du titre de maître-nageur-

sauveteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique
- Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse
- Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique
- Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse.
- Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse
- Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade
- Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux
- Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours
- Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme
- Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade
- Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) d'une piscine

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de la profession de Maître-nageur -sauveteur est

soumis à l'application des dispositions des articles L212-1; L322-7; R212-1; R212-86; D322-11et suivants; A322-8 et suivants du code du sport.

En application de l'arrêté du 20 janvier 2022 ,le maître-nageur-sauveteur est soumis, tous les cinq ans, pour l'exercice de sa profession, à la validation du « certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur » (CAEP-MNS).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une ou de plusieurs certifications confèrent le titre de maître-nageur-sauveteur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A ou son suppléant, agent de catégorie A nommé par le recteur de région académique et composé d'au moins un titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 conférant le titre de maître-nageur-sauveteur et d'au moins un formateur de premiers secours, à jour de sa formation continue.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	15/02/2029
Date de dernière délivrance possible	15/02/2029

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5928

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6533/>

Où se former

Formations référencées	86
Organismes	39
Régions couvertes	14
Prix indicatif	165 € – 430 €
Durée	18 – 24 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	925
Parcours menés à terme	909
Taux d'achèvement	98 %
Période	03/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 053
Montant total engagé	274 743 €
Coût moyen par dossier	261 €
Durée moyenne	21 h
Période	02/2024 – 09/2026
France compétences	80 %
Reste à charge titulaire	20 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
France Travail	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.